



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SUBMISSION À :

Unité de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3
Bid Fax: (866) 246-6893

**REVISION 001 TO INVITATION
TO TENDER**

**RÉVISION 001 À APPEL
D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
220 - 4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Travaux préliminaires de réfection des aires de fréquentation diurne – parc national des Lacs-Waterton		
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0416/A	Date : 28 janvier 2020	
Amendment No. - N° de modification : 001		
Client Reference No. - N° de référence du client : 2049		
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-20-00904047		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 5 février 2020		Time Zone - Fuseau horaire HNR
F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - N° de telephone : (587) 432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : parc national des Lacs-Waterton		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :		
Address - Adresse :		
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature :	Date :	

Modification 001

La présente modification vise à diffuser questions et réponses

A) APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

1. APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

SUPPRIMER :

1) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux.

REEMPLACER PAR :

1) **Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.**

2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 L'entrepreneur doit-il détenir un certificat de reconnaissance (COR) ou un certificat de reconnaissance pour petits employeurs (SECOR)?

R1 Non, ce n'est pas exigé.

Q2 Quelles sont les qualifications exigées pour les employés chargés de l'enlèvement des arbres?

R2 Aucune qualification particulière n'est exigée.

Q3 Où peut-on se procurer le permis de travail du PNLW?

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-19-0416/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer - l'acheteur
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client
2049

File Name - Nom du dossier
Travaux préliminaires de réfection des aires de fréquentation diurne – parc
national des Lacs-Waterton

R3 Le permis peut être obtenu auprès de l'administration du PNLW.

Q4 Où peut-on se procurer le permis d'activité restreinte du PNLW?

R4 La demande de permis consiste à remplir un formulaire qui doit être remis à l'agent de gestion des ressources de Parcs Canada.

Q5 Des cautionnements sont-ils exigés pour ce projet? Si oui, quels sont-ils?

R5 Veuillez vous référer aux exigences relatives à la garantie de soumission (R2710T) et à la garantie contractuelle GC9 (R2890D) dans le document d'appel d'offres.

Q6 Les entrepreneurs principaux doivent-ils détenir une certification en santé et sécurité? Si oui quelles sont les certifications acceptées (COR, SECOR, autres)?

R6 Aucune certification en santé et sécurité particulière n'est exigée, mais l'entrepreneur doit se conformer à la réglementation suivante (voir les spécifications) et soumettre un plan de santé et de sécurité :

Le règlement 62/2003 des règles générales de sécurité de l'Alberta établi en vertu de la loi albertaine sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act, General Safety Regulation, Alberta Reg. 62/2003*)

Le *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* établi en vertu du *Code canadien du travail*

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.